

Quelques glanures sur la révolution française dans l'Evêché

Autor(en): **Dupasquier, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **11 (1859)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549546>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

QUELQUES GLANURES

sur la révolution française dans l'Evêché,

par L. DUPASQUIER.

En 1793, tandis que Bienne, l'Erguel et la Prévôté de Moutiers se débattaient pour conserver un reste d'indépendance, le département du Mont-Terrible, récemment décrété par la Convention, voyait s'organiser toute une hiérarchie gouvernementale. Il fallait élire coup sur coup, le conseil général du département, des tribunaux de districts, un tribunal de département, des juges de paix avec leurs assesseurs pour les cantons, les maires et les conseils pour les communes, divers comités de sécurité publique. Ces nombreuses élections entretenaient dans le pays une vive agitation.

D'une autre part, les hommes du mouvement, depuis l'incorporation à la République française, comprenaient qu'il s'agissait aussi d'élever les esprits à la hauteur des dangers qui menaçaient les idées et les institutions nouvelles. Il fallait conjurer une formidable coalition au-dehors et la guerre civile allumée par les Vendéens. La Convention à la fois défiante, terrible dans son énergie, faisait tête à tous les orages. *La République n'est plus qu'une grande ville assiégée*, s'écriait Barrère, quelques mois plus tard, *il faut que la France ne soit plus qu'un vaste camp. Tous les âges sont appelés par la patrie à défendre la liberté ; les femmes feront les habits et les tentes des soldats ; les enfants mettront le vieux linge en charpie et les vieillards se feront porter sur les places publiques pour enflammer tous les courages.*

Dans l'Ajoie, un journal intitulé le *Montagnard du Mont-*

Terrible, publiait, sous les auspices de la Société populaire de Porrentruy, un commentaire sur la loi du 13 pluviôse, ordonnant la fabrication du salpêtre. Dans ce journal respirait aussi l'enthousiasme qui saisissait les âmes de cette grande époque. « *Citoyens, disaient les patriotes bruntrutains, notre prospérité et la gloire de la nation sont entre vos mains. Du pain, du fer et de la poudre, voilà le cri des républicains. Vivre libres et vaincre, voilà leur serment. Ils l'ont rempli ce sublime serment; ils le remplissent toujours. Il faut du salpêtre pour fabriquer la poudre. Le territoire de la République s'est transformé en un vaste atelier, où tous les bras sont occupés à extraire la poudre qui doit exterminer les féroces tyrans qui tentent inutilement de nous empêcher de jouir des douceurs de la liberté et des bienfaits de la nature. Citoyens, vous avez déjà donné des preuves de votre dévouement à la patrie. Elle a droit d'espérer de vous un effort glorieux... Le zèle des républicains n'a pas besoin d'être excité, lorsqu'il s'agit de travailler pour la défense et la gloire de la patrie.* »

» *Lors de la guerre que soutinrent les Américains pour assurer leur indépendance, un décret obligea chaque citoyen à fournir six livres de salpêtre, sous peine de mort; le salpêtre fut fourni et les Américains furent libres. Les Français montreraient-ils moins d'activité, lorsqu'il s'agit d'exterminer tous les despotes qui conspirent contre la liberté? faudra-t-il chez des républicains une loi pénale pour les porter à extraire la poudre qui doit terrasser tous les tyrans.* »

Boillot, professeur à l'école centrale, ajoutait à ces phrases emphatiques mais empreintes de l'esprit du temps, l'exposé des procédés exigés par la fabrication du salpêtre.

Les publications locales, arrachées à l'oubli par la prévoyance de trop rares collecteurs, révèlent l'attitude des campagnes, souvent mieux que l'histoire, trop peu soucieuse des faits et gestes des grands et pas assez des sentiments des peuples. Grâce aux publications de ce genre, intitulée l'une : *Entretien du citoyen général Custines avec Théophile Mandard*; l'autre : *Rapport remis au comité du salut public sur le départ-*

tement de la Haute-Saône, nous pouvons connaître le chiffre des troupes cantonnées dans le département du Mont-Terrible et les sentiments que manifestaient les populations des départements voisins.

Ce Théophile Mandard, commissaire national du conseil exécutif provisoire de la République française dans le département du Mont-Terrible, informé de l'arrivée du général Custines, à Belfort, se rendit auprès de lui. Le général s'enquit de la situation du nouveau département. Le commissaire lui fit connaître qu'il avait besoin de 80 chevaux et de *3 ou 4 mille hommes*, pour compléter les forces nécessaires au maintien de la sécurité publique. Ces deux demandes furent immédiatement accordées. Ensuite, la conversation roula sur la position des alliés, sur la défection de Dumouriez. Le général se figurait que les premiers étaient anéantis, et réduits aux expédients. Quant à Dumouriez, il n'hésita pas à le blâmer sévèrement. Même, ajoute Mandard, dans cette sortie contre le défectionnaire, Custines fut très-éloquent. Celui-ci était déjà en butte aux soupçons et aux méfiances qui le perdirent plus tard. C'est sans doute pour les prévenir qu'à propos de la défection de Dumouriez, il ajoutait : « *Quant à moi, ma vie tout entière est sans reproches ; je permets qu'on interroge ma vie, je désire qu'elles soit scrutée ; ma vie est irréprochable ; voilà le gage que je donne à ma patrie, de ma conduite à venir.* » Vaines protestations ! elles ne sauvèrent pas de l'échafaud l'infortuné général qui avait abandonné Mayence, peut-être trop précipitamment. A l'honneur de Mandard, il faut dire qu'ému sans doute de ces paroles, il adressa à la Convention cent exemplaires de son entretien à Belfort, avec la lettre suivante :

« *Citoyen président, j'entends de toutes parts que l'on dénonce nos plus habiles généraux, ceux-là même qui ont donné les preuves les plus franches de leur fidélité. Je me suis déterminé à permettre l'impression de l'entretien que j'ai eu à Belfort, le 1^{er} mai 1793, avec le citoyen général Custines ; j'en atteste la vérité.* »

Mandard voulait évidemment arracher à la calomnie une victime.

Le 15 mai, le même Théophile Mandard adressait au comité du salut public dont le général Delmas, qui séjourna longtemps à Porrentruy, faisait alors partie, un rapport sur le département de la Haute-Saône. A Vesoul, les autorités civiles et judiciaires lui représentèrent que le département avait besoin de 30,000 hommes pour la défense des frontières; que le prix des vivres était excessif; le pain d'avoine se vendait six sols; l'avoine 17 à 18 livres; les habitants n'ayant plus rien à donner à la patrie se voyaient exposés, si la guerre ne devait pas avoir un terme, à manquer de gros bétail.

Néanmoins, les citoyens de ce département étaient prêts à marcher au nombre de 30,000 pour assurer à la Convention nationale, la plus entière liberté dans ses délibérations. Alors, comme chacun le sait, la discorde avait éclaté entre la Montagne et les Girondins, et la Terreur planait sur ces derniers.

Malgré la puissance dont jouissaient Marat, Danton et Robespierre et avec eux les sections des Jacobins et la commune de Paris, le commissaire Mandard avait le courage de dire dans son rapport :

« Les citoyens de ce département (Haute-Saône), repro-
» chent aux citoyens de Paris de vouloir être un département
» dominateur, et cette idée m'a paru tellement accréditée
» dans l'esprit de ces citoyens que j'ai cru devoir leur pro-
» mettre d'en informer les citoyens de Paris, et j'ai ajouté
» que je ferai tous mes efforts, pour que mes concitoyens de
» Paris m'autorisassent à leur répondre sur ce reproche que
» je crois exagéré et peu mérité, un *non* bien prononcé. »

» Les citoyens de la H^{te}-Saône sont bien assurés que plu-
» sieurs départements partagent l'opinion défavorable qu'ils
» m'ont témoignée contre les prétendues intentions des ci-
» toyens de Paris. »

Cette digression ne m'a pas paru entièrement étrangère

au sujet qui nous occupe , puisque nous retrouverons plus tard des tendances fédéralistes dans le Jura.

Ce serait se faire une idée bien fautive de la situation du département du Mont-Terrible que de se figurer qu'ici les grands intérêts débattus sur les champs de bataille , ou à la Convention , absorbassent l'attention de tous. Les soldats jurassiens déployaient , il est vrai , de la valeur sous les drapeaux ; les uns succombaient sous de glorieuses blessures ; d'autres , plus heureux , arrivaient à des grades élevés dans les armées. Mais , au sein des autorités départementales , s'agitaient encore les petites passions qui avaient dévoré l'éphémère République jurassienne ; mais les haines entre les vieux républicains et ceux du lendemain étaient vivaces , et nourries , il faut le reconnaître , par des mesures , sinon arbitraires , du moins inspirées par trop de sévérité et de méfiance. Les uns et les autres avaient demandé la réunion dans l'espoir de demeurer les maîtres de la situation ; mais Rengguer et les siens ne prétendaient pas renoncer au pouvoir , ni les autres les laisser à la tête des affaires. Ainsi , la situation intérieure demeurait la même avec l'indépendance nationale de moins. C'est le 7 avril que le département avait été décrété ; le 21 avril , on imprimait le règlement pour la *Société républicaine des amis de la liberté et de l'égalité séante à la maison commune de Porrentruy*. Bientôt on publia une liste des faux patriotes qui s'étaient emparés du lieu des séances , à l'exclusion des vrais patriotes qui n'osaient plus y paraître. A côté de chaque nom figurent les qualités et les fonctions revêtues par chacun sous le prince ou du temps de la régence. Une autre liste annonçait que deux cents émigrés , prêtres pour la plupart , avaient été chercher au-delà des frontières , la sécurité pour leurs personnes et pour leurs consciences.

Les masses étaient ou incertaines ou divisées. Pour les ramener à leur parti , les chefs du mouvement firent publier maints écrits fugitifs , surtout des dialogues : forme favorite alors et d'ailleurs plus facile , plus commode que les autres. Comme les dialogueurs paraissent improviser , la pensée peut

jaillir plus franche , avec des allures plus gaillardes que ne le comportent des compositions suivies et méthodiques. En les relisant , on démêle jusqu'à un certain point les préjugés combattus par les uns, les tendances vulgarisées par les autres et les méfiances entretenues par tous. On assiste ainsi aux luttes de l'époque. Sous ce point de vue, il m'a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt de grouper ici quelques-uns de ces dialogues.

Les premiers entrés en scène sont deux campagnards, *Grégoire* et *Baptiste*. Le premier adopte sans examen ce qu'il a vu ou entendu ; l'autre ne se fie pas de si tôt aux merveilles prônées autour de lui. Aussi, quand Grégoire vient annoncer qu'il n'y a plus d'aristocrates, ah, bah ! riposte Baptiste, *plus d'aristocrates* , c'est tout comme si tu disais qu'il n'y a plus de mauvaises herbes. C'est chose certaine, reprend maître Grégoire : tout le monde a voté pour la réunion. Il y a même des gens qui.... mais ne parlons plus du passé. *Ils caressent aujourd'hui nos braves comme ils caressaient autrefois les Autrichiens. J'en suis bien aise* , observe Baptiste ; *mais tu sais que Louis Capet avait signé et juré la constitution*. Grégoire comprenant les choses à demi-mots , n'hésite pas à avouer que si les nouveaux convertis *s'avisaient de faire comme le Capet, on pourrait leur faire comme on lui a fait*. Là-dessus, le dialogue brode sur la longanimité des sans-culottes, amoureux de deux choses seulement , de la liberté et de l'égalité , sur leur sage conduite qui a converti , en apparence , du moins , les ci-devant nobles ; il daube *les prêtres réfractaires trop peu imbus des principes du christianisme*.

Sous l'apparente bonhomie des interlocuteurs, l'œil le moins exercé découvre l'intention de susciter des soupçons. C'est l'embryon de la loi des suspects. Les citoyens atteints par ce genre de diffamation n'osaient pas même se récrier, de crainte de passer pour réactionnaires.

Ce dialogue , publié le 31 mars, l'an 2 de la République française , par les soins de la Société des amis de la liberté , et signé Guinens, président, Fleury & Moser, secrétaires, fut,

un mois après, suivi d'un second, sous le même patronage. Ils énumèrent les services rendus à la France par les sans-culottes, qui ont dévoilé *les complots de l'intrigante Antoinette, les perfidies de Lafayette, les trames sourdes de l'hypocrisie calotine et les menées homicides de l'astucieuse aristocratie. C'est à la vigilance des Jacobins qu'on devra le salut de la France.* Dès lors, il n'y a rien de surprenant si *la horde aristocratique vomit son venin contre les clubs ; ce qui n'empêchera pas le sans-culotisme d'aller son train et de faire passer en eau de boudin les projets et les ruses des aricots.* Aussi quelle joie n'a pas causé à nos deux politiques improvisés la motion d'une citoyenne, qui, à la dernière réunion du club de Porrentruy, a proposé d'ouvrir une souscription en faveur des défenseurs de la patrie ! Comme de juste, ils approuvent la brave citoyenne, mais ils s'indignent de la lâcheté de certains fanfarons, pourfendeurs, n'ayant à la bouche que batailles et massacres, quand ils sont à table ou près de filles, mais rabattant furieusement leur caquet, depuis qu'il s'agit d'aller bivouaquer à Mayence. Pour les contraindre à marcher, il est un moyen bien simple : *que les filles les éconduisent avec des manches à balais et bientôt on verra les aristocrates et les poltrons forcés d'aller en Autriche à la quête de femmes ou de mourir sans successeurs.* Puisque l'on est français, Grégoire espère que bientôt on organisera le bataillon du pays. *On nous fait du poing de tout côté, remarque le campagnard ; il est temps de faire voir que nous sommes dignes de nos droits. Je rougis quand je pense qu'on nous gardait jusqu'à présent comme des moutons. Cela n'est-il pas honteux pour des hommes qui ont des bras comme les Français, qui ont, autant qu'eux, intérêt à la conservation de la liberté ? Formons-nous donc en bataillon ; armons-nous tant bien que nous pourrons, de fusils de chasse, de carabines ou de piques. Nous servirons du moins de guides, et au besoin, nous seconderons nos frères avec des masses et des pierres.* Baptiste, peu guerrier de son naturel, entraîné par l'enthousiasme de son voisin, se montre tout disposé à verser son sang pour la cause de la liberté.

Certes, en faisant la part de l'exagération des circonstances, on ne saurait disconvenir que ce langage rappelle, quoique de loin, si l'on veut, celui des républicains de tous les temps, au moment du danger commun. Mais pourquoi ces élans sont-ils comprimés par les perpétuelles méfiances des partis ? Nos hommes, après avoir protesté de leur dévouement à la cause de la liberté, s'entretiennent des prochaines élections des juges et des administrations ; dès lors, gare les ennemis intérieurs ! Baptiste et Grégoire craignent le népotisme, les vues égoïstes des ambitieux. *Il faut des électeurs éclairés sous peine de voir revenir à la surface les grippe-sous de l'ancien gouvernement. Ces messieurs corrompent aussi facilement les électeurs sans probité, qu'ils gagnaient ci-devant les dames de la cour ou leurs confesseurs, ou un laquais du prince. Alors, pauvre justice ! à quoi te serviront ton bandeau et ta balance. Tu pourras jeter l'un dans les guenilles et l'autre au vieux fer, et le patriote sera, comme au temps des Autrichiens, condamné au silence. Aussi, Grégoire et Baptiste estiment-ils qu'un homme qui n'a pas constamment été l'ami du peuple, doit être suspect, jusqu'à ce qu'il ait donné des preuves certaines de civisme. L'entretien se clot par un projet réalisé en partie par la presse de nos jours. Les interlocuteurs veulent que les délibérations du club soient envoyées dans les campagnes et communautés par les maîtres d'école. Les observations recueillies dans les villages seront communiquées au bureau de la Société. De la sorte, le pays formerait une seule et unique société, à l'abri des ruses calotines et de la rapacité des écu-meurs d'écus. A supposer qu'une feuille coûte deux sols, et que l'on soit quatre abonnés, personne ne sera assez chiche que de regretter deux liards pour une chose aussi utile qu'agréable. Oui, mais l'imprimeur se prêterait-il à ce travail ? Peut-on se fier à lui ? N'est-ce pas le même qui aidait au ci-devant conseil aulique à diffamer les honnêtes gens par des citations édictales et par des sentences de mort qui déshonorent l'humanité ?*

Grégoire, qui n'est jamais embarrassé de répondre, fait la

judicieuse remarque, que le cas d'un imprimeur est celui d'un apothicaire. Il prépare des drogues pour tout le monde. Si le médecin empoisonne ses malades, ce n'est pas la faute de l'imprimeur. Au reste, l'imprimeur, continue Grégoire, a cessé d'être aristocrate, parce qu'il l'a entendu traiter de canaille par les soi-disants honnêtes gens. C'est là sa meilleure apologie.

Nous n'écouterons pas les sons discordans du Cor de chasse sonné par Duchêne, volontaire au cinquième bataillon du Doubs, de retour des gorges du Jura. C'est trop ignoble.

Dialogue entre le diable et un aristocrate.

Eugène Sue nous a donné les *Mémoires du Diable*. Ici, le sire des lieux tartaréens se montre plus complaisant. Au lieu de livrer de simples manuscrits à la curiosité des lecteurs, il ne dédaigne pas d'entrer en scène avec un aristocrate et de lui expliquer ses ruses pour confisquer les âmes. L'aristocrate effrayé d'une pareille rencontre, se fâche, mais l'interlocuteur aux pieds fourchus lui recommande de n'avoir pas peur, parce qu'enfin il est bon Diable, il ne veut pas encore prendre en enfer l'aristocrate, parce qu'il lui est trop utile. A ce coup, poussé à bout, l'aristocrate menace d'exterminer l'autre avec des reliques qu'il a dans sa poche. Mais ce diable déclare net que, si on ne peut lui montrer *que des cheveux et les défroques de ces grands thaumaturges ou des chanoines qui ont émigré, pour porter l'odeur de leur sainteté dans les pays étrangers, ou des capuches des pères capucins ; de pareils outils ne lui feraient pas grand mal*. Cela dit, il démontre mathématiquement (une démonstration complète ne l'embarrassait certes pas), que l'émigration tourne à son grand profit. *Les aristocrates, affirme-t-il, refusent de se confesser aux prêtres assermentés ; il n'y a donc plus de confession, et par tant grande facilité de peupler les bas-lieux. C'est pourquoi le conseil infernal a chargé un certain Brissot de prendre à la Convention la défense des prêtres réfractaires. En refusant*

leur ministère, ces messieurs jettent le trouble dans les âmes, désunissent les familles. Le diable accorde à tout cet état de choses une entière approbation. Cela lui va. Aussi de quoi se mêlait la Convention, quand elle a osé réformer les abus du clergé qu'aucune puissance humaine ne saurait amoindrir. Si l'aristocrate s'avise d'approuver cette sortie contre la Convention, le diable prenant l'affaire en mauvaise part pâlit de colère. Ce sont, dit-il, les réformes tentées par la Convention qui nous ruinent. Depuis leur apparition, nous ne voyons plus là-bas que des Allemands, des Espagnols, des Italiens. La tournure donnée à la conversation par messire Satan dépitait l'aristocrate trop faible d'esprit contre un aussi rude joueur. Mais, lui dit l'autre fort à propos, il faut que je vous quitte pour un rendez-vous que j'ai donné à un prêtre émigré. N'oubliez pas, je vous en prie, la promesse faite au révérend père G., de ne jamais envoyer les enfants à la messe, ni au catéchisme du prêtre constitutionnel qui se mêle de desservir la paroisse, mais de les mener de temps en temps dans la sainte écurie du bienheureux anabaptiste P. P., pour y recevoir la bénédiction des mains miraculeuse de quelques-uns de vos saints émigrés, qui ne manqueront pas de s'y trouver pour vous fortifier dans vos espérances d'une contre-révolution prochaine.

Cet espèce de procès fait par le diable aux prêtres réfractaires est ingénieuse, mais aussi n'accuse-t-elle pas une secrète tendance à l'incrédulité ou à l'indifférentisme, précurseur de la facilité avec laquelle on devait accepter les absurdes conceptions religieuses des Hébert, des Chaumette et d'Anacharsis Clotz. Quelques mois plus tard, on inaugurerait à Porrentruy le culte de la Raison.

Au persifflage de maître Satan, on opposa le dialogue entre un curé et un campagnard. Il est à regretter que l'auteur ait mis en présence deux interlocuteurs d'aussi inégales forces. Le premier a pour lui une érudition variée : la Bible, les Pères de l'église, l'histoire et une logique pressante ; l'autre, n'a pour se défendre que les préjugés du moment. Lorsqu'il

s'avise de solliciter au nom de la paroisse le curé de revenir soigner ses ouailles, moyennant prêter le serment de maintenir l'égalité et la liberté, il ne peut le prêter sans devenir un faussaire : la liberté française, selon lui, n'est qu'une monstruosité ; l'égalité une révoltante chimère ; les réformes religieuses récemment proclamées une impiété : chacune de ses conclusions est appuyée par des textes de l'Écriture-sainte, par des citations historiques : si bien que le pauvre Benoît, après avoir insisté sur la possibilité de faire le serment en question, moyennant quelques réserves mentales, se voyant battu sur tous les points, demeure convaincu que le curé ne saurait, sans se rendre coupable, rentrer dans sa paroisse. Il renonce à ses idées et demande au curé la continuation de ses bons conseils. Il est à présumer que ce dialogue imprimé à Turin en 1793, répandu dans le pays, retint plus d'un lecteur dans la fidélité à la croyance de ses pères. Notons en passant que la doctrine sur le serment, est présentée dans ce dialogue, sous le même point de vue que celui adopté par un de MM. nos collègues de la section de l'Erguel, c'est-à-dire que *le serment quel qu'il soit, étant un impératif catégorique de la conscience, on ne doit point le faire contre ses convictions.*

En esquissant les efforts de la presse politique pour entraîner la population des campagnes vers le mouvement révolutionnaire, ou pour l'en détourner, nous avons perdu de vue la principal personnage de ce temps dans l'Ajoie. Rengguer craignant d'être débordé à Paris, par ses adversaires qui l'accusaient d'être opposé à la réunion à la France, prévoyant peut-être que ce dénouement imprévu, dès l'origine des troubles publics, mais rendu inévitable par la lutte acharnée des partis, avait pressé les siens de demander l'annexion à la grande République. Cette manœuvre lui valut sans doute la faveur des coryphées des Jacobins. Il conserva donc dans le pays, après l'érection du département du Mont-Terrible, une haute influence, en sa qualité de syndic, procureur-général. Comme ce nouveau crédit irritait au plus haut point ses ennemis, ceux-ci dans leur animosité résolurent de ne rien né-

gliger pour le perdre enfin ; ils espéraient que, s'ils réussissaient à faire déclarer Rengguer voleur, leur cause était gagnée. Mais leur haine excessive les aveuglant, ils furent maladroits et ils échouèrent. Voici un fait, qui peint aussi les allures de ces temps.

Le 12 juillet, la citoyenne Rengguer, occupée des soins ordinaires du ménage, voit soudain entrer chez elle le citoyen Gigandet, officier municipal, accompagné de trois officiers du 5^e bataillon du Doubs et de la force armée. *Suivez-nous*, lui disent les sbires, *dans votre maison sise au faubourg*. (Je suis porté à croire que c'est celle qui appartient aujourd'hui à M. Elsesser). La pauvre citoyenne interdite à la vue des sabres et des fusils, s'empresse d'obéir. L'officier municipal parcourt tous les appartements, furete tous les coins, et dresse un inventaire détaillé de tous ces objets. Cela fait, on se retire.

Le 28 du même mois, Gigandet, le maire Guélat, et les trois officiers intervenants en cause par procuration, au nom du 5^e bataillon du Doubs, présentent au juge de paix, une plainte contre Rengguer, et requièrent sa condamnation par défaut, s'il ne se présente pas lui-même, ou par un fondé de pouvoirs. L'heure fatale écoulée, le juge de paix, Ignace Guinens, offre de lire les pièces qui lui avaient été remises. Les autres refusent d'entendre cette lecture, puis ils développent leurs moyens justificatifs et leurs conclusions, demandant que le juge accorde le défaut et les conclusions. Comme le juge avait accordé le premier point sans se prononcer sur le fond, les plaignants se récrient en ajoutant qu'il leur fallait à tout prix les conclusions. La sentence fut rédigée dans ce sens, mais on n'avait point mentionné que le procureur de la commune eût été entendu, ni ses conclusions formulées. Lorsqu'elle eut été publiée, le secrétaire du commandant exigea que le juge de paix et ses assesseurs ajoutassent les mots : *adjudgeant leurs conclusions*. Tous les officiers présents criaient : *il nous les faut, il nous les faut, et nous les voulons*. En vain, le juge représente que le cas est

grave, surtout si la sentence doit être exécutée par provision. Les plaignants l'accusent de partialité en faveur de Rengguer. Sur quoi, le secrétaire du commandant ordonne au greffier Voisard de faire la rature et d'inscrire : *adjudgeant les conclusions*. Le juge avoue naïvement n'avoir pas osé s'opposer à cette violence. La séance étant levée, il sortit avec ses deux assesseurs, Treffat et Petit-Richard. Un quart-d'heure après, en rentrant dans son bureau, à sa grande surprise, il y trouve les mêmes officiers et le citoyen Buthod, procureur de la commune. Que voulez-vous encore, leur demande-t-il ? Nous voulons que vous entendiez le procureur de la commune, afin que l'affaire se passe selon les formes requises. — Mais la sentence est rendue ; je n'en puis revenir ; il est trop tard. — Vous mettez : *Oui le procureur de la commune*. Quoique celui-ci n'eut point pris la parole, et par conséquent formulé aucune conclusion, le juge terrifié, dit à son secrétaire, écrivez : *mettez tout ce qu'ils voudront ; moi je proteste et je m'en vais*.

Voir extrait des registres des séances publiques du Conseil général du département du Mont-Terrible, du 14 juillet 1793, l'an 2 de la République française.

Voir extrait du greffe du tribunal de Porrentruy, département du Mont-Terrible. 31 juillet 1793.

Signé : Raguel, président, Fleury, Guinens, Brossard et L'hoste, greffiers.

Les conclusions ne tendaient rien moins qu'à faire déclarer Rengguer détenteur de maints objets enlevés lors du pillage du château. Sous le coup d'une pareille accusation, il devait nécessairement perdre tout crédit. La violence faite au juge lui fournit des armes dont il sut tirer bon parti. Deux jours après la scène relatée plus haut, le Conseil général du département du Mont-Terrible, après avoir mandé à sa barre le citoyen Gigandet, qui n'obtempéra pas à cet ordre, suspendait provisoirement de leurs fonctions le maire Guélat, et l'officier municipal Gigandet, remplacés, le premier par François Boutelier, le second par Nicolas Godin, et renvoyait

Rengguer à se pourvoir devant le tribunal du district de Porrentruy. En outre, la municipalité était invitée à maintenir la tranquillité publique et à faire respecter les personnes et les propriétés.

Le 31 du même mois, le tribunal faisait défense au juge de paix et à ses officiers de mettre à exécution la sentence rendue ou plutôt arrachée contre Rengguer.

Cependant la France avait vu, en mars 1794, les Dantonistes, les Hébertistes, et en août, Robespierre, avec les autres terroristes, tomber sous l'échaffaud. La chute de Robespierre entraîna une réaction qui se propagea jusqu'aux extrémités du territoire de la République. C'est alors que les adversaires de Rengguer, épiant toutes les occasions de l'accabler, le forcèrent à s'exiler, sous le prétexte qu'il avait partagé les vues des fédéralistes.

Mais il n'abandonnait pas l'espoir d'une prochaine réhabilitation, attendu que quelques-uns des principaux Girondins, tels que Lanjuinais, Isnard, La Réveiller-Lépeaux, échappés à la guillotine, avaient repris leur place dans l'enceinte conventionnelle. Aussi, l'an 3 de la République, 3 thermidor, Rengguer sollicitait par l'intermédiaire du citoyen Bélin, la radiation de la liste des émigrés. (Voir registre des séances de l'administration du département du Mont-Terrible, 3 thermidor, an 3 de la République. Signé Kuhn, secrétaire général.)

Les nouveaux administrateurs du département se gardèrent bien d'accueillir cette demande. Ils écartèrent, il est vrai, le grief de fédéralisme, mais invoquant le terrorisme exercé par l'ancien dictateur de l'Ajoie, et rappelant les délits de dilapidation des deniers publics, ils refusèrent de rouvrir à l'exilé les portes de la terre natale.

Cependant, la fortune parut se relâcher de ses rigueurs envers celui qui, le premier, avait soulevé l'opposition à l'ancien régime et le plus contribué à l'avènement de la République dans l'Ajoie. En effet, l'an 6, Rengguer reparait sur la scène politique, en qualité d'administrateur du département, à en juger par une lettre adressée par lui à un citoyen d'une très-

petite commune des contrées nouvellement réunies. Dans cette lettre publiée par le professeur Boillot, l'un des chefs de l'opposition, Rengguer recommande audit citoyen de ne pas se laisser égarer par le mauvais parti, qui avait choisi pour *ses électeurs Boillot, professeur, Colon de Porrentruy, Erhard de Fontenais et Courtat d'Alle.* « Les patriotes, ajoutait-il, qui n'ont pas voulu voter avec ces mauvais citoyens, se sont vus obligés de faire scission. Il est aisé de se convaincre que cette scission sera agréable au corps législatif, à l'administration centrale, à la municipale. Tous les commissaires du pouvoir exécutif, agents, etc., se trouvent du côté des scissionnaires qui ont fait un excellent choix d'électeurs dans la personne de Moser, professeur, Rigueler, capitaine, Kaufmann et Biri, administrateurs du département. »

A l'époque où cette lettre était écrite, c'est-à-dire, en 1798, les royalistes espéraient ressaisir la prépondérance ; mais les démocrates, plus heureux qu'aux élections précédentes, étaient demeurés au pouvoir. On ne doit pas oublier que d'après la constitution de 1795, le corps législatif était élu à peu près de la même manière que notre grand-conseil, après 1830, ou en d'autres termes, en France on avait les double élections. (Voir extrait des registres des séances publiques de l'administration du département du Mont-Terrible, signé Voisard, secrétaire en chef.)

Rengguer, non content de sa position comme administrateur, aspirait encore à exercer une haute influence sur l'instruction publique. Dans ce but, il fit destituer à son profit, de la charge de bibliothécaire de l'Ecole centrale, le citoyen Dagobert Raspieler, quoique, dans l'arrêté même de destitution, l'administration départementale, reconnut le civisme de Raspieler et ses connaissances supérieures à son âge. On alléguait contre lui sa fortune, ses occupations, comme défenseur officieux, près le tribunal civil. Rengguer, par contre, n'ayant recueilli de la révolution que des malheurs, père de famille, réunissant d'ailleurs les connaissances

requis, pouvait donner tout son temps à l'importante charge de bibliothécaire.

On renouvela le conseil de l'instruction publique dont Moreau faisait partie avant sa nomination au corps législatif. Selon Boillot, les professeurs, dont l'énergie républicaine portait ombrage aux autorités départementales, furent vexés. Moser, professeur de mathématiques, le seul dont on eût à se plaindre, fut ménagé et respecté, parce qu'il était l'un des excellents citoyens de Rengguer. Il prétend que la scission opérée à l'assemblée primaire de Porrentruy, ne ressemblait nullement à celles reproduites dans d'autres départements, par des républicains prononcés qui n'ont point voulu faire servilement cause commune avec les apôtres de Marat et de Robespierre.

Ici, s'arrêtent les pièces que j'ai pu consulter, et dont l'analyse m'a paru pouvoir intéresser les hommes plus particulièrement appliqués à l'histoire de l'ancienne Principauté de Bâle.

Quant à Rengguer, M. Kohler, président de notre Société, a découvert que l'agitateur de l'Ajoie, après de longues infortunes, obtint une place de juge au tribunal de Delémont. C'est là qu'il termina une carrière qui avait été si orageuse.

Pour l'intelligence de cette notice, voir une partie des feuillets du *Jura*, année 1859.

